



# POLITIQUE DE COHÉSION EUROPÉENNE 2014-2020

## Cibler les investissements sur les principales priorités de croissance

**La nouvelle politique de cohésion impose aux régions et aux États membres de cibler les investissements européens sur quatre domaines clés de croissance économique et de création d'emploi:**

- Recherche et innovation
- Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME)
- Transition vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>

### **Priorité: soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>**

#### *Pourquoi investir dans la transition vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>?*

La poursuite des objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie nous permettra de réduire notre dépendance énergétique.

- À l'horizon 2020:
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 %;
  - Augmentation de l'efficacité énergétique de 20 %;
  - Générer au moins 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables.
- À l'horizon 2050:
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 85 à 90 %.

L'atteinte de ces objectifs ouvrira de nouvelles opportunités de développement économique à travers l'expansion des activités commerciales et de recherche dans le domaine des technologies à faible émission de CO<sub>2</sub> et par la création d'emplois dans le secteur de l'énergie verte.

#### *Comment la politique de cohésion a-t-elle soutenu la transition vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub> en 2007-2013?*

Un financement de 18,5 milliards EUR du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds de cohésion a été alloué à une série de thématiques en lien avec ce domaine, dont les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports urbains propres et les pistes cyclables.

#### *La politique de cohésion 2014-2020 poursuivra le soutien accordé:*

Une part minimale du financement accordé par le FEDER à chaque région sera investie dans des mesures soutenant la transition vers une économie à faible émission de CO<sub>2</sub>:

- 20 % dans les régions plus développées;
- 15 % dans les régions en transition; et
- 12 % dans les régions moins développées.

Cela assurera un investissement minimal d'au moins 23 milliards EUR par le FEDER pour la période 2014-2020, alors que d'autres investissements alloués par le biais du Fonds de cohésion soutiendront eux aussi cette transition. Ces investissements incluent les domaines suivants:

**Accroître l'utilisation des énergies renouvelables:**

- Investir dans la production et la distribution d'énergie issue de sources renouvelables.
- Soutenir les projets de sensibilisation et accroître l'utilisation d'énergies renouvelables, à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public.

**Réduire la consommation énergétique:**

- Financement de projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la gestion intelligente de l'énergie dans les infrastructures publiques, dont les bâtiments publics, le secteur du logement et dans le contexte de la production industrielle afin d'accroître la compétitivité, essentiellement des PME.
- Réduction des émissions dans le secteur des transports en soutenant le développement de nouvelles technologies et en faisant la promotion de la mobilité urbaine multimodale durable, dont les transports publics, le vélo et la marche.

**Promouvoir les systèmes d'énergie intelligents:**

- Investir dans les réseaux de distribution d'électricité intelligents afin de permettre une meilleure efficacité énergétique.
- Intégrer de plus grandes quantités d'énergie renouvelable.

**Encourager une approche intégrée dans l'élaboration de politiques et dans leur mise en œuvre:**

- Développer des stratégies intégrées à faibles émissions de CO<sub>2</sub>, tout particulièrement dans les zones urbaines, incluant l'éclairage public, la mobilité urbaine multimodale durable et les réseaux électriques intelligents.
- Faire la promotion de la recherche et de l'innovation dans les technologies à faibles émissions de CO<sub>2</sub>.

Le Fonds social européen soutiendra également les mesures visant à renforcer l'éducation et les systèmes de formation nécessaires à l'adaptation des compétences et des qualifications de la main-d'œuvre active dans des secteurs associés à l'énergie et à l'environnement.

***Une nouvelle approche stratégique***

- Les fonds de la politique de cohésion forment un outil crucial qui aide les États membres à atteindre les objectifs de la stratégie à Europe 2020, notamment en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Les États membres doivent dresser des «Plan d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables» (PANER) comprenant des priorités visant à accroître la proportion d'énergie renouvelable et des «Plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique» (PANEE) comprenant les priorités portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, assurant une base stratégique importante pour l'investissement.
- La nouvelle «Directive sur l'efficacité énergétique» fournit une orientation stratégique supplémentaire. Elle impose aux États membres d'établir avant avril 2014 une stratégie d'investissement à long terme en vue de la rénovation de leurs bâtiments publics, dont des politiques et des mesures visant à stimuler les rénovations en profondeur financièrement avantageuses. Ces stratégies constituent un gage d'efficacité des investissements de la politique de cohésion.
- Pour la recherche et l'innovation dans les technologies à faibles émissions de CO<sub>2</sub>, les États membres et les régions sont encouragés à faire entièrement usage des connaissances développées dans le contexte du «plan stratégique pour les technologies énergétiques (plan SET)» de l'Union européenne afin d'accélérer le développement et le déploiement de technologies financièrement avantageuses à faible émission de CO<sub>2</sub>.